

Les Concerts de Saint-Ambroise

Saison 2017 - 2018

Les concerts de Saint-Ambroise ont lieu deux fois par mois, le dimanche après midi, entre 15 heures et 17 heures 30 ; les artistes peuvent être accueillis à partir de 13h15 pour effectuer un raccord technique. Une salle est mise à leur disposition pour qu'ils y déposent leurs effets personnels.

L'autel principal n'étant pas déplaçable, le chœur liturgique n'est pas transformable en « plateau » ; des choristes peuvent en revanche prendre place sur les quatre marches qui se trouvent devant.

L'église doit être impérativement libérée à 17h45 (installation de la messe du soir).

Nous proposons deux possibilités de mise à disposition des locaux.

- Pour un concert avec billetterie, nous demandons une participation aux frais de 650€. À la réservation, il est nécessaire de déposer simultanément un chèque de 200€ encaissable immédiatement et un autre de 450€ qui n'est présenté à l'encaissement que dans la semaine qui suit le concert.
- Pour un concert « Entrée libre », il est d'usage de partager également entre l'église et les artistes la somme recueillie dans les corbeilles. La réservation est alors concrétisée par la remise d'un chèque de 200€, qui représente la participation forfaitaire minimale. Ce chèque n'est présenté à l'encaissement que dans la semaine qui suit le concert.

Les œuvres inscrites au programme doivent être conformes au caractère sacré du lieu. La liste définitive doit en être fournie dès la demande de réservation ; elle est soumise à l'approbation de M. le Curé de la paroisse. Pendant l'Avent (du 3 au 24 décembre 2017) et, surtout, pendant le Carême (du 14 février au 24 mars 2018), les musiques proposées doivent absolument être en accord avec le temps liturgique.

La paroisse Saint-Ambroise ne prend en charge ni la publicité, ni les déclarations SACEM, qui restent sous la responsabilité de l'organisateur du concert. À l'intérieur de l'église, deux affiches format A3 peuvent être installées par nos soins, 10 jours avant le concert, sur les panneaux prévus à cet effet, dans la mesure où ces documents ont été déposés au secrétariat en temps utile. Le concert est mentionné dans la feuille paroissiale ainsi qu'aux messes du samedi et du dimanche matin.

Attention ! Aucune proposition de concert ne pourra être retenue pour les dimanches 24 septembre 2017 (rentrée paroissiale), 26 novembre 2017 (marché de Noël) et 10 juin 2018.

Pour Les Concerts de Saint-Ambroise

Bernard LODIER

